

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 10 octobre 2017

sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH -
M. Jean-Luc GWISS - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG -
Mme Caroline KIEFFER - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER -
M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER -
M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents: Mme Béatrice GNAEDIG (avec procuration à M. Eric MULLER) - Mme Simone HARTER (avec
procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER) - M. Alain KEITH (avec procuration à
Mme Caroline KIEFFER) - M. Jeannot KLEIN (avec procuration à M. Jean-Luc GWISS).

*M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes, dont Mme DECKER des Dernières
Nouvelles d'Alsace. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : 6/Accord de principe sur la construction
d'ateliers municipaux route de Haguenau. Cette modification est approuvée à l'unanimité.*

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2017
4. Choix de l'imprimeur du bulletin municipal
5. Octroi du treizième mois du personnel communal
6. Accord de principe sur la construction d'ateliers municipaux route de Haguenau
7. Décisions modificatives
8. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de traitement des
déchets du SMITOM de Haguenau-Saverne
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2017.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal
de la séance du 19 septembre 2017 à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION
(Mme Elisabeth JAECK)*

3. Choix de l'imprimeur du bulletin communal

Rapporteur : Mme Elisabeth JAECK

Madame l'Adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que la charte graphique du bulletin municipal a été actualisée en 2014. Elle propose de conserver ce modèle et le tirage à 1.250 exemplaires.

Elle présente le devis négocié avec la société Imprex pour le bulletin communal de 2017 :

- 6.430,00 € HT pour 1.250 exemplaires
- 6.515,00 € HT pour 1.300 exemplaires

Elle rappelle que la commande 2016 se montait à 6.488,00 € HT pour 1.250 exemplaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'impression du bulletin communal 2017 à la société Imprex pour un montant de 6.430 € HT pour 1.250 exemplaires.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Octroi du treizième mois du personnel communal

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que les agents de la commune, titulaires de leur poste perçoivent un complément de rémunération pour 13^{ème} mois.

Il rappelle que M. WODEY a été recruté en qualité d'adjoint technique à partir du 1^{er} octobre 2017. A ce titre, M. le Maire propose de proratiser le complément de rémunération pour 13^{ème} mois de M. WODEY en prenant en compte les services réellement effectués :

- de janvier à septembre, 9 mois en qualité de titulaire d'un contrat de droit privé à temps non complet (32 heures hebdomadaires)
- d'octobre à décembre, 3 mois en qualité d'agent stagiaire à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'octroyer à M. WODEY Patrick un complément de rémunération pour 13^{ème} mois, proratisé au temps de travail effectué et à la fonction exercée.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Décisions modificatives

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

L'Adjointe en charge des finances explique aux membres du Conseil Municipal que le recrutement de M. Patrick WODEY en qualité d'adjoint technique stagiaire à partir du 1^{er} octobre 2017 a des incidences comptables. En effet, les traitements et charges patronales associées ne sont pas imputés aux mêmes articles selon que l'agent est titulaire d'un contrat de droit privé ou fonctionnaire stagiaire. Elle propose donc les décisions modificatives suivantes :

c/64168	- 5.200 €
c/6454	- 900 €
c/64162	- 2.500 €
c/6451	+ 800 €
c/6453	+ 1.300 €
c/6413	+ 6.500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes :

en dépenses à l'article 64168	- 5.200 €
en dépenses à l'article 6454	- 900 €
en dépenses à l'article 64162	- 2.500 €
en dépenses à l'article 6451	+ 800 €
en dépenses à l'article 6453	+ 1.300 €
en dépenses à l'article 6413	+ 6.500 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Accord de principe sur la construction d'ateliers municipaux route de Haguenau

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction d'ateliers municipaux a été évoquée lors de la réunion de la commission « Travaux » en date du 18 septembre. A cette occasion, un consensus s'est formé pour une localisation sur les terrains communaux situés route de Haguenau au lieu-dit Wahlenheimerberg. En effet, le terrain communal situé sur le ban de Wittersheim est concerné par la révision des documents d'urbanisme de cette commune et pourrait ne pas voir sa constructibilité prolongée.

M. le Maire propose d'acter le principe de la construction des ateliers municipaux au lieu-dit Wahlenheimerberg au moyen de la présente délibération. Il souligne qu'il convient également de procéder à la résiliation des baux agricoles en cours sur les parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de la construction d'ateliers municipaux sur le terrain communal situé route de Haguenau au lieu-dit Wahlenheimerberg.
- **DECIDE** de procéder à la résiliation des baux agricoles sur les parcelles cadastrées section 39 n°176, 178, 183 et 185 à leur prochain échéance.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du SMITOM de Haguenau-Saverne

Rapporteur : M. BIETH Alain.

La loi n° 95.101 du 2 février 1995 – article L2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales – impose au Maire de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

Le rapport annuel 2016 a été établi par le SMITOM de Haguenau-Saverne. Il comporte des données générales sur les déchets pris en charge par le SMITOM, les modes de traitement et de valorisation des déchets ainsi que des éléments financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 du SMITOM de Haguenau-Saverne relatif au service public de traitement des déchets.

A l'issue du point n°7, M. le Maire cède la parole à Mme Elisabeth JAECK. Elle annonce à ses collègues sa démission en qualité d'Adjoint au Maire et signale que sa lettre de démission a été postée ce jour à l'attention du Préfet. Elle remercie ses collègues élus pour la qualité du travail effectué durant ces trois dernières années.

8. Divers

- ✓ M. le Maire propose aux élus intéressés de laisser leurs adresses postales et courriel afin de recevoir la lettre d'information du Sénateur KENNEL.
- ✓ M. le Maire informe de la distribution d'un flyer à destination des habitants des lotissements Tuilerie et Coteaux Fleuris ainsi que des rues de la Liberté, des Vosges et de la Tuilerie, précisant le calendrier des travaux d'assainissement dans le secteur. La pose d'enrobé dans la rue de la Liberté aura lieu du 16 au 18 octobre, le remplacement d'un déversoir d'orage les 19 et 20 octobre et les travaux d'assainissement sont programmés du 23 au 27 octobre dans la rue des Vosges et du 30 octobre au 24 novembre dans la rue de la Tuilerie.
- ✓ Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER annonce que la réunion de la commission de gestion des salles est reportée au 23 octobre à 20h.
- ✓ M. Joseph KUHN signale la dangerosité des barrières placées sur la piste cyclable. Il souligne que leur couleur sombre ne permet pas de bien les distinguer lorsqu'il fait sombre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF

